



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

**AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT**

PAC 2014-2020 :

Quelle agriculture sur les zones humides ?

Zoom sur les MAEC

*5ème séminaire des animateurs RAMSAR en France
14 novembre 2013*

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr



Une mise en œuvre décentralisée du 2nd pilier

(1/3)

- Un accord MAAF – ARF sur la décentralisation du 2nd pilier de la PAC (janvier 2013)
 - Élaboration des PDR au **niveau régional**, avec les **CR en tant qu'autorité de gestion du FEADER**
 - Élaboration d'un **document de cadrage national** en concertation avec l'ARF pour :
 - Aider les CR à élaborer leur PDRR dans le respect des exigences communautaires
 - Assurer une **cohérence nationale** dans une logique de péréquation entre territoires
 - Garantir la mise en œuvre de mesures permettant de répondre aux **risques de contentieux communautaires** sur les problématiques environnementales
 - Rénover la gouvernance du FEADER (au niveau national et régional) et renforcer le partenariat État – Région et préciser le rôle de chaque structure dans le circuit de gestion des dossiers

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

1. Une mise en œuvre déconcentrée

2. Le verdissement de la PAC 2014 – 2020

3. Les principes clef des MAEC

4. Les MAEC / EU mobilisables sur les ZH

5. L'EU ZH

6. Les EU / maraîchage

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



Une mise en œuvre décentralisée du 2nd pilier

(2/3)

- **Le champ des mesures couvertes par l'accord et inscrites dans le document de cadrage national :**
 - ICHN dans un principe de solidarité et de cohésion des territoires
 - Politique de l'installation
 - MAEC, aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique
 - Paiements de mise sous contrainte environnementale
 - Mesures de protection des troupeaux contre le risque de prédation
- **Un cadre national construit en 2 volets :**
 - Un **volet stratégique et méthodologique**, de portée nationale, dont le statut juridique reste à définir → document 1
 - Un **volet décrivant le contenu commun** de certaines mesures visées dans l'accord Le Foll / Souchon et commun à l'ensemble des PDRR, négocié auprès de la CE → document 2

1. Une mise en œuvre déconcentrée

2. Le verdissement de la PAC 2014 – 2020

3. Les principes clef des MAEC

4. Les MAEC / EU mobilisables sur les ZH

5. L'EU ZH

6. Les EU / maraîchage



Une mise en œuvre décentralisée du 2nd pilier

(3/3)

- Pour les MAEC, l'ICHN et le bio, ce cadre national permettra :
 - De définir les **différents objectifs** auxquels devront répondre les mesures et quelles seront leurs cibles ;
 - De construire une méthode permettant d'élaborer la **stratégie d'intervention régionale** (identification des enjeux environnementaux, des territoires cibles et des pratiques à soutenir) ;
 - De définir l'**architecture, le catalogue des mesures** (différents types), leur contenu, et leurs modalités de combinaison ;
 - D'identifier les **moyens financiers** affectés aux mesures (mobilisation du FEADER en cofinancement des crédits Etat)
- **Calendrier de rédaction :**
 - En parallèle de l'élaboration des PDRR
 - Dépôt officiel du volet 2 du document de cadrage national auprès de la CE en même temps que la VF des PDRR

1. Une mise en œuvre déconcentrée

2. Le verdissement de la PAC 2014 – 2020

3. Les principes clef des MAEC

4. Les MAEC / EU mobilisables sur les ZH

5. L'EU ZH

6. Les EU / maraîchage

Architecture générale pour les MAEC 2014-2020

**AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT**

Document de cadrage	Acteurs	Contenu
Accord de partenariat interfonds	Rédigé par chaque EM en lien avec les acteurs territoriaux	Priorités du FEADER et lien avec le projet agroécologique
Cadre national	Document 1 Document 2	Rédigé par l'Etat sur la base de l'accord avec l'ARF
PDRR1	PDRR2	...
Rédigé par chaque Conseil régional		
PAE1	PAE2	...
Rédigé par les opérateurs après AP de la région ou candidature spontanée		
Méthodologie de la stratégie d'intervention, éléments financiers		
Architecture, Cahier des charges des MAEC et modalités de calcul des coûts		
Stratégie d'intervention, ZAP, MAEC ouvertes		
Diagnostic de territoire, MAEC proposées sur un territoire donné, animation, outils mis en synergie		

1. Une mise en œuvre déconcentrée

2. Le verdissement de la PAC 2014 – 2020

3. Les principes clef des MAEC

4. Les MAEC / EU mobilisables sur les ZH

5. L'EU ZH

6. Les EU / maraîchage



Le verdissement des aides directes

Paielement vert obligatoire égal à 30 % des aides directes (DPB), 3 critères :

- **Diversité d'assolement,**

Surface arable < 10 ha :

→ Pas d'obligation de diversification

Surface arable comprise entre 10 et 30 ha :

→ Obligation d'avoir 2 cultures, dont la principale < 75 % de la surface arable

Surface arable > 30 ha :

→ Obligation d'avoir 3 cultures, dont la culture principale < 75 % de la surface arable et les 2 plus importantes cultures < 95 % de la surface arable

Dérogations :

- quand les surfaces PT et gel > 75 % de la surface arable et que la surface arable restante < 30 ha.

- quand les surfaces en PN > 75 % de la SAU et que la surface arable restante < 30 ha.

- **Maintien des prairies permanentes,**

- **Surfaces d'intérêt écologiques,**

Obligation que les SIE représentent au moins 5 % des terres arables quand la surface arable > 15 ha.

Dérogations :

- quand les surfaces PT et gel > 75 % de la surface arable et que la surface arable restante < 30 ha.

- quand les surfaces en PT + gel + légumineuses > 75 % de la SAU et que la surface arable restante < 30 ha.



1. Une mise en œuvre déconcentrée
2. Le verdissement de la PAC 2014 – 2020
3. Les principes clef des MAEC
4. Les MAEC / EU mobilisables sur les ZH
5. L'EU ZH
6. Les EU / maraîchage



Les principes clefs des MAEC

- Les MAEC doivent accompagner le **maintien**, ou le **changement** de pratiques :
 - à l'échelle de l'exploitation (**MAEC système**),
 - à l'échelle de la parcelle (**MAEC à enjeu localisé**).
- La rémunération associée aux MAEC compense les **surcoûts et manque à gagner**.
- Les mesures seront **construites au niveau territorial** à partir d'un menu d'engagements unitaires et/ou cahier des charges modulables sélectionnés par l'autorité de gestion dans la boîte à outils nationale.



**AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT**

1. Une mise en œuvre déconcentrée
2. Le verdissement de la PAC 2014 – 2020
3. Les principes clefs des MAEC
4. Les MAEC / EU mobilisables sur les ZH
5. L'EU ZH
6. Les EU / maraîchage

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr





Les MAEC et/ou EU mobilisables sur les zones humides

Les Engagements Unitaires :

- Famille COUVER,
- Famille HERBE,
- Famille LINEA,
- Famille MILIEU,
- ZH.

Les MAEC système :

- Polyculture élevage,
- Herbagers et/ou pastoraux,
- Grandes cultures.



1. Une mise en œuvre déconcentrée
2. Le verdissement de la PAC 2014 – 2020
3. Les principes clef des MAEC
4. Les MAEC / EU mobilisables sur les ZH
5. L'EU ZH
6. Les EU / maraîchage





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

MAEC localisées : EU ZH

(1/3)

- **Objectifs de la mesure**

- Préserver une exploitation agricole durable de ces milieux
- Maintenir les surfaces en prairies et le caractère humide des zones

→ ***Proposition d'une mesure de MAINTIEN de pratiques existantes***

- **Cibles de la mesure**

Surfaces herbagères, localisées en milieux humides et non drainées.

- **Pistes de rémunération (en cours)**

1. Une mise en œuvre déconcentrée
2. Le verdissement de la PAC 2014 – 2020
3. Les principes clef des MAEC
4. Les MAEC / EU mobilisables sur les ZH
5. L'EU ZH
6. Les EU / maraîchage

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



MAEC localisées : EU ZH

(2/3)

• Critères d'éligibilité

- **Avoir un taux de chargement minimum de 0,3 UGB/ha** sur les surfaces cibles,
- **Avoir une part minimum de surfaces cibles dans la SAU.** Ce seuil défini localement doit permettre de favoriser les systèmes à l'herbe,
- **Engager au moins 80 % des surfaces éligibles** : Ce seuil national permet de s'assurer d'une efficacité dans la mesure à l'échelle de la ZH tout en laissant une souplesse d'exploitation à l'agriculteur,
- **Faire établir un diagnostic d'exploitation et un plan de gestion simplifié**, afin d'adapter le cahier des charges de la MAEC aux enjeux du territoire.

1. Une mise en œuvre déconcentrée

2. Le verdissement de la PAC 2014 – 2020

3. Les principes clef des MAEC

4. Les MAEC / EU mobilisables sur les ZH

5. L'EU ZH

6. Les EU / maraîchage



MAEC localisées : EU ZH

(3/3)

- Contenu du cahier des charges

- **Non retournement des prairies** engagées afin de favoriser la flore sauvage,
- **Enregistrement des pratiques.**
- Pour les parcelles pâturées : respect de la **limitation plafond du chargement moyen annuel de 1,4 UGB/ha** pour chaque élément engagé.
- Pour les parcelles fauchées : respect d'un **retard de fauche** de X jours.
- **Interdiction des traitements herbicides de synthèse** sur les surfaces engagées.
- Respect de la **fertilisation plafond totale NPK à 60-60-60** (hors restitution liée au pâturage). Ces valeurs plafond correspondent à des pratiques existantes et cohérentes sur tous les territoires sondés.
- **Mise en œuvre des préconisations du plan de gestion simplifié.** Vu la surface moyenne des exploitations cibles, un forfait de deux heures par hectare engagé est retenu.

1. Une mise en œuvre déconcentrée

2. Le verdissement de la PAC 2014 – 2020

3. Les principes clef des MAEC

4. Les MAEC / EU mobilisables sur les ZH

5. L'EU ZH

6. Les EU / maraîchage





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Les EU mobilisables pour une MAEC localisée maraîchage

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

- Le **entretien des fossés**,
- Une **réduction d'IFT** via l'introduction d'une culture supplémentaire dans l'assolement, **besoin de créer un IFT de référence**,
- La **mise en place d'un paillage** sur cultures légumières,
- L'**agriculture biologique**.

1. Une mise en œuvre déconcentrée
2. Le verdissement de la PAC 2014 – 2020
3. Les principes clef des MAEC
4. Les MAEC / EU mobilisables sur les ZH
5. L'EU ZH
6. Les EU / maraîchage





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT**

Merci de votre attention

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

